

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 28 mars 2018 à 20h38, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Maxim Bousquet et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Sont absents :

Mme la conseillère Kim Tétrault

M. le conseiller Marco Beaudry

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la session Il mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Fonds conjoncturel de développement (FCD) – Autorisation de signature
4. Maison des jeunes des Quatre-Vents – Demande d'appui
5. Travaux de rapiéçage d'asphalte – Procédure d'appel d'offres public – Mandat à la Municipalité de La Présentation
6. Période de question
7. Clôture de la séance

2018-03-084

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT (FCD) – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2017-05-132 le conseil municipal a autorisé le dépôt d'une demande auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme Fonds conjoncturel de développement (FCD);

CONSIDÉRANT QUE ce fonds vise à soutenir financièrement la réalisation de projets municipaux d'infrastructures admissibles contribuant, entre autres, à l'essor sportif et récréatif en loisir;

CONSIDÉRANT QUE, lors du dépôt d'une demande d'aide financière, la Municipalité s'engage à respecter les conditions d'admissibilité suivantes soit de ne pas avoir entrepris les travaux ni octroyé de contrats relativement aux travaux faisant l'objet de la demande et être propriétaire en titre de l'infrastructure visée.

EN CONSÉQUENCE,

2018-03-085

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

QUE le maire Yves de Bellefeuille et la directrice générale, madame Nancy Carvalho, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jude, le protocole d'entente ou tout autre document nécessaire pour la demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. MAISON DES JEUNES DES QUATRE-VENTS – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes souhaite déposer une demande de financement au fonds AgriEsprit de Financement Agricole Canada pour des travaux de rénovation et mise aux normes de la propriété sise au 1426 rue Saint-Pierre, à Saint-Jude;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de la Maison des Jeunes des Quatre-Vents s'adresse aux jeunes qui résident dans des municipalités rurales à forte vocation agricole;

CONSIDÉRANT QUE les adolescents et adolescentes de nos milieux n'ont pas nécessairement accès à des loisirs ou des ressources offerts par la Ville de Saint-

Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut promouvoir la jeunesse conformément à sa politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes des Quatre-Vents est la seule maison des jeunes membre du Regroupement des maisons de jeunes du Québec dans la MRC des Maskoutains;

2018-03-086

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

D'APPUYER le dépôt d'une demande de financement par la Maison des Jeunes des Quatre-Vents au fonds AgriEsprit de Financement Agricole Canada.

Mme la conseillère Annick Corbeil, déclare qu'elle a des intérêts personnels en regard du point 4 et que, en conséquence, elle s'abstient de participer aux délibérations et au vote sur cette question.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

5. TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rapiéçage d'asphalte sont requis sur les routes des réseaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville et de La Présentation souhaitent participer à nouveau à un appel d'offre groupé pour le rapiéçage d'asphalte sur les routes locales;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé du coût des quantités requises pour la saison 2018 dépasse le seuil de 100 000\$ et qu'un appel d'offre public devra être effectué;

2018-03-087

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

QUE la Municipalité de Saint-Jude autorise l'appel d'offres public pour l'achat groupé d'asphalte en vertu de l'entente conclue à cet effet;

DE MANDATER la municipalité de La Présentation pour la gestion de l'appel d'offres groupé suivant l'application du règlement de gestion contractuelle de la Municipalité à qui en est confiée la gestion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2018-03-088

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 20h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, maire de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

Nancy Carvalho, directrice générale et secrétaire-trésorière